

s'écrier : « Jette, jette ; pique, pique ; frappe, frappe ; arrête, lie, « traîne, arrache, pince, presse, tue, fends, déchire, casse ; » et les damnés répondaient par un chœur de lamentations : « O tromperie, « ô ruine, amitié des méchants, appui fragile, triste destinée. » Ils étaient écrasés sous des pilons de fer, broyés dans des presses et des moulins, rôtis au feu, coupés par des faux, déchirés par des scies. On leur entraît des fils de fer brûlants dans le nez, dans les yeux, les oreilles et toutes les parties du corps. On leur perçait la langue, on leur coupait les membres, on les forçait d'embrasser des colonnes de fer rougi, on les accrochait à des hameçons, on les pendait. Les malheureux traités de la sorte sont ceux qui ont volé les Brahmes ou ruiné leurs maisons, ceux qui se sont emparé frauduleusement du bien d'autrui, les incendiaires, les brigands, les assassins des femmes et des enfants, ceux qui ont abandonné leur femme pour prendre celle d'autrui, les apostats, les impies, les juges partiaux, les plaideurs de mauvaise foi, ceux qui ne font pas l'aumône, qui cohabitent avec des veuves et violent des vierges. Les femmes qui ont calomnié leurs maris ou fait des mensonges. Ceux qui, après avoir épousé avec toutes les cérémonies prescrites une fille de leur caste, l'ont abandonnée. Les orgueilleux, les ivrognes. Ceux qui ont mangé sans songer à apaiser la faim de leurs parents, qui ont manqué de respect au roi ou aux grands, qui ont pris leur repas sans inviter les hôtes, qui n'ont pas salué les gens instruits, qui se sont faits religieux par hypocrisie, qui ont frappé une vache, qui ont traité une vache sans laisser assez de lait pour le veau, qui ont fait souffrir les bœufs, les chevaux ou autres animaux semblables, qui ont divulgué les secrets de la religion, se sont baignés entièrement nus dans les étangs et les rivières, ont pris un autre Gourou que celui dont ils ont reçu les premières leçons, ont expliqué les livres sacrés, sans en connaître le sens. Les femmes qui ont eu des désirs adultères, qui ont manqué de respect à leurs beaux-pères et belles-mères, qui ont détourné les choses de leurs maris au profit de leurs mères, qui se sont fait avorter, qui ont eu commerce avec leurs maris à l'époque des règles, qui ont été très rudes pour leurs serviteurs. »

On lit encore dans le *Rhagavada-Pourana* :

« Celui qui a dérobé le bien, les enfants ou la femme d'un autre,